FOND'ÉTUDES
LIEBOT

Salariés du Groupe LIEBOT et des activités amonts :

CIC Ouest s'engage aux côtés du Fond'Études LIEBOT pour accompagner vos enfants dans leurs études supérieures.

CIC Ouest

Construisons pour que le monde bouge.

Bienvenue au CIC

Découvrez nos Offres de Bienvenue Jeunes dédiées à nos nouveaux clients[1] :

1 an offert[2]

sur son Contrat Personnel Parcours.J+ (de 18 à 25 ans) ou Start Jeunes Actifs (de 18 à 28 ans).

Un compte et une carte de paiement internationale[3] +une application pour gérer ses comptes[4] + une assurance pour ses moyens de paiement[5].

+

1 mois de cotisation offert[6]

par contrat souscrit pour ses assurances auto, habitation, santé, prévoyance.

+

Et ce n'est pas tout...
Grâce au partenariat CIC Ouest - Fond'études LIEBOT, vos enfants bénéficient de :

80€ offerts
à l'ouverture de leur compte[7]

[1] Offres réservées aux nouveaux clients personnes physiques, dont l'ancienneté au CIC est inférieure à 6 mois, agissant à titre non-professionnel. Voir conditions détaillées dans votre agence CIC. Une seule offre par personne physique non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir. L'entrée en relation est soumise à l'accord de l'Agence CIC. [2] Offre de bienvenue valable une seule fois dans le cadre d'un Contrat Personnel Parcours.J+ ou Start Jeunes Actifs. Prix de la 2nde année de souscription d'un Contrat Personnel Parcours.J+ : à partir de 3,20 €/mois pour les 18-25 ans. Prix de la 2nde année de souscription d'un Contrat Personnel Start Jeunes Actifs : à partir de 6,80 €/mois pour les 18-28 ans. Conditions au 01/01/2025. [3] Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) / Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) / Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). [4] Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc). La souscription à des services de banque à distance n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet. [5] Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'assurance disponible en Agence ou sur www.cic.fr. [6] Le mois offert s'applique sur la première cotisation annuelle pour toute nouvelle souscription d'un contrat Habitation ou Plan Prévoyance. Sous réserve d'acceptation par l'assureur. Non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'Assurance. Offre valable jusqu'au 31/12/2025. [7] La somme de 80 € est versée sur un compte de dépôts ouvert au CIC Ouest en 2 fois : 40€ le jour de l'ouverture du compte et 40€ six mois après l'ouverture du compte et sous réserve que le compte ait enregistré plus de 2 opérations par mois sur les 6 mois. Réservé aux personnes physiques majeures et capables, enfants de salariés du Groupe LIEBOT et des activités amonts, pour toute entrée en relation avec une agence CIC participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de l'agence CIC. Offre valable jusqu'au 31/12/2025.

Financez les études de vos enfants

Frais de scolarité et du quotidien, fournitures, logement ou encore séjour universitaire à l'étranger... Découvrez nos solutions pour aider vos enfants à concrétiser leurs projets.

Prêt Étudiant

à **0%**[8] TAEG fixe

Jusqu'à 50 000 € sur une durée allant jusqu'à 10 ans

Conditions d'obtention

- Être étudiant dans l'enseignement supérieur.
- Être âgé de 18 à 27 ans au moment de la signature du prêt.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 28 797 €.
- Bénéficier d'une caution solidaire des parents ou de toute autre personne solvable.
- Détenir un compte bancaire CIC et ses services associés, au moment de la souscription du prêt.

ou

Prêt Études

Taux préférentiel grâce au partenariat CIC Ouest - Fond'études LIEBOT

à **1,20%**[9] TAEG fixe

Jusqu'à 50 000 € sur une durée allant jusqu'à 10 ans

Conditions d'obtention

- Être étudiant, de 18 à 28 ans, ou apprentis, quelque soit l'âge, ou salariés en formation ou en reconversion professionnelle, là-encore sans limite d'âge.
- Bénéficier d'une caution solidaire des parents ou de toute autre personne solvable.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemples pour un prêt d'un montant de 15 000 € sur 5 ans :

	Vous remboursez	Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe	Taux débiteur fixe	Frais de dossier	Montant total dû
Prêt Étudiant à 0% TAEG fixe[8]	60 mensualités de 250 €	**0%**	0%	Aucun	**15 000 €**
Prêt Études à 1,20% TAEG fixe[9]	59 mensualités de 257,64 € et une dernière de 257,32 €	**1,20%**	1,19%	Aucun	**15 458,08 €**

Les montants des mensualités indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Incapacité de Travail. Assurance calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1ère cotisation mensuelle 9,88 €, d'un montant total sur la durée du crédit de 303,17 € pour un prêt études à 0% TAEG fixe ou un montant total sur la durée du crédit de 306,04 € pour un prêt études à 1,20% TAEG fixe et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,79%. Conditions au 01/01/2025.

[8] Conditions au 01/01/2025. OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 50 000 euros, réservé au 1er prêt destiné à financer les études, pour les 18-27 ans détenteurs d'une offre groupée de services CIC, inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur français reconnu par l'État, et selon quotient familial. Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier par l'Agence CIC. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat et du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr. [9] Conditions au 01/01/2025, valables jusqu'au 31/12/2025. OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 50 000 euros, réservé aux enfants des salariés du Groupe LIEBOT et des activités amonts, dans les agences CIC participant à l'opération, étudiants, de 18 à 28 ans, ou apprentis, quelque soit l'âge, ou salariés en formation ou en reconversion professionnelle, là-encore sans limite d'âge. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'Agence CIC. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat et du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr.

Pour plus d'informations, contactez notre agence CIC partenaire :

CIC LES HERBIERS

13 Rue de l'Église

02 51 92 22 90 - 14257@cic.fr

L'agence CIC Les Herbiers se mettra en relation avec votre agence CIC de proximité.

L'ensemble des offres et services proposés dans ce document est soumis à conditions dont le détail pourra vous être précisé par votre agence CIC. Les modalités, garanties et exclusions éventuelles sont affichées dans la notice d'information disponible auprès de votre agence.
Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est à dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation.
En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité. Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée dur ant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312 4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans la fiche Zoom et/ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).
En cas de litige, vous pourrez vous adresser :
- à votre agence, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances, dans un deuxième temps.
- pour tout litige bancaire relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ou via son site internet www.lemediateur-cic.fr ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation). Pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : www.mediation-assurance.org.

Banque CIC Ouest - Société anonyme au capital de 86 998 832 € - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480.

Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de **ACM VIE SA, ACM VIE SAM et ACM IARD SA**, entreprises régies par le Code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances.

CIC Ouest

03/2025. Document commercial à caractère non contractuel. Crédit photos : AdobeStock.